Image not found or type unknown

Taux de récupération salaire gardien

Par **alias48**, le **25/03/2016** à **08:44**

Bonjour,

Dans son contrat de travail, notre gardienne doit sortir et rentrer les poubelles ainsi que faire le ménage des parties communes.

Elle est dispensée depuis son embauche (sans justificatif) de la première tâche et est donc remplacée par une entreprise extérieure.

Notre bailleur nous fait récupérer à la fois les factures d'enlèvement des ordures et 75 % des salaires et charges de la gardienne.

Peut-on demander le remboursement total des 75 % des salaires et charges puisqu'elle devrait assurer les
2 tâches cumulativement ?

Si le bailleur passe à un taux de 40 % devra-t-il faire un avenant au contrat de travail de la gardienne en supprimant une tâche ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés